

Un traité pour les citoyens ?

Le nouveau traité de l'Élysée devrait aller au-delà des programmes d'échanges franco-allemands qui existent déjà

Par Audrey Parmentier*

» Le 22 janvier 1963, la France et l'Allemagne avaient insisté sur le fait que le traité de l'Élysée ne devait pas être un traité décidé par les chefs d'Etat, mais un texte qui rapproche les citoyens. C'est ainsi que Charles de Gaulle et Konrad Adenauer ont souhaité la création d'un Office franco-allemand de la Jeunesse ou OFAJ. 55 ans plus tard, la résolution commune adoptée par les députés de l'Assemblée nationale et ceux du Bundestag fait la part belle à la mobilité des jeunes entre les deux pays. Qu'attendent les jeunes Français et les jeunes Allemands d'un nouveau traité de l'Élysée ? Et celles et eux qui organisent des échanges scolaires, universitaires et professionnels entre la France et l'Allemagne ?

Daniel Roques, membre du *bapob e.V.*, l'association Groupe de travail berlinois pour l'éducation à la citoyenneté, a travaillé pendant 10 ans dans les échanges franco-allemands. Selon lui, « les échanges se sont beaucoup développés avec l'OFAJ, que ce soient les échanges de groupes de jeunes ou les mobilités individuelles avec différents programmes. » Cet éducateur de formation constate toutefois que la grosse majorité des mobilités concerne essentiellement les jeunes scolarisés, malgré une volonté affichée depuis quelques années de favoriser les jeunes avec moins d'opportunités. Il faudrait d'après lui moins mettre l'accent sur les mobilités individuelles, et également passer par des travailleurs sociaux, des associations, pour toucher des jeunes « qui ont un peu moins l'habitude de s'informer par eux-mêmes sur ce type de programmes ou qui n'osent même pas imaginer qu'ils pourraient y participer. »

Pour Yoan Vilain, directeur des études de l'École européenne du droit Humboldt European Law School, « le chemin le plus attrayant pour les étudiants reste les programmes intégrés que proposent les universités, car les notes obtenues sont

reconnues dans le système d'origine. » Cet ancien doctorant au centre Marc Bloch à Berlin, un centre franco-allemand de recherche en sciences sociales, souhaite que l'on ouvre la mobilité au monde anglo-saxon – l'anglais étant une compétence indispensable sur le marché du travail. Ainsi l'École européenne de droit permet aux étudiants de cinq universités de faire leurs études dans trois pays, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Pour lui, il est indispensable de conserver l'objectif de maîtrise suffisante de la langue du partenaire, « parce que c'est une porte d'entrée à tout un monde », mais dans le même temps il faut permettre un recours à la langue anglaise dans les échanges. « Se concentrer sur ceux qui, du fait de leur socialisation, ont accès aux classes bilingues ne suffit pas », explique-t-il.

Or la résolution commune des députés de l'Assemblée nationale et du Bundestag invite les gouvernements des deux pays à développer les classes bilingues et bilangues, ainsi que les écoles permettant de passer à la fois le bac français et l'Abitur allemand. Daniel Roques insiste une fois de plus sur le fait que ces classes ne sont pas mises

* Audrey Parmentier est rédactrice de *Dokumente/Documents*.



© Yoan Vilain

Les apprentis à l'honneur : les Ecoles professionnelles de Kehl ont reçu le prix De Gaulle-Adenauer 2017

en place dans tous les quartiers, mais qu'elles sont réservées pour l'instant à une population favorisée. L'idéal serait donc de créer des classes bilingues dans tous les établissements pour que tout le monde y ait accès.

Or la demande est bien plus forte que l'offre comme le constate Catharina. Cette avocate spécialisée dans les énergies renouvelables vit à Berlin où plus de 60 % des enfants qui souhaiteraient aller dans une classe bilingue ne le peuvent pas, car ces classes n'existent pas. Elles ne sont pas la priorité du Sénat berlinois. Catharina a participé au dialogue d'avenir franco-allemand, un programme créé en 2007, soutenu par la fondation Robert Bosch et destiné à créer un réseau de jeunes actifs dans les deux pays. Cette expérience lui a permis de renforcer son attachement à la France, mais aussi de nouer de nouveaux contacts, personnels comme professionnels. Elle sait toutefois qu'aujourd'hui, la France et l'Allemagne en tant que pays voisins, peuvent apparaître légèrement ennuyeux pour les jeunes. Ils leur préfèrent des des-

tinations plus « exotiques » ou qui ont « une dimension économique plus importante. »

La solution serait-elle d'ouvrir les échanges franco-allemands à d'autres pays ? Pour Daniel Roques qui a déjà organisé de nombreuses rencontres franco-allemandes de jeunes avec un pays tiers, notamment l'Algérie ou le Maroc, cela ne fait aucun doute. « Je suis persuadé, explique-t-il, que la présence d'un autre pays permet de sortir de ce tête-à-tête franco-allemand, et d'une approche malheureusement encore très présente selon laquelle les Français vont apprendre ce qu'est la culture allemande et inversement. »

Mais les obstacles sont encore nombreux, en commençant par le blocage des institutions. « Certains interlocuteurs à l'OFAJ, raconte Daniel, ne voyaient pas l'intérêt de cette ouverture ». Sans parler de la question des visas lorsque les échanges ont lieu avec de pays qui ne font pas partie de l'espace Schengen. De nombreux jeunes de ces pays n'obtiennent pas de visas, et les pays

concernés accordent également de moins en moins de visas aux jeunes Européens. Le budget doit par ailleurs être plus conséquent pour pouvoir permettre la mobilité, ce que le futur traité de l'Élysée devrait prendre en considération.

Au mois de janvier, les députés des deux parlements ont invité les gouvernements à mettre en place un statut de stagiaire franco-allemand. Si Catharina, qui a participé notamment au Dialogue d'avenir franco-allemand en 2013, considère cela comme une formalité sans contenu véritable – elle insiste sur le fait que tous les stages qu'elle a effectués en France se sont passés sans problème, grâce notamment à l'harmonisation des réglementations sur le plan européen – la plupart des acteurs du franco-allemand voient cette démarche comme un pas en avant.

Yoan Vilain insiste sur le fait que, jusqu'à présent, un étudiant français qui veut faire un stage en Allemagne ne peut pas avoir une convention de stage. C'est donc l'OFAJ qui lui donne un statut, ce qui vient s'ajouter aux différentes formalités administratives pas toujours simples à effectuer. Pour le juriste, le statut de stagiaire franco-allemand est la base. Mais il faudra que toutes les universités mettent à la disposition des étudiants des interlocuteurs qui les aideront dans leurs démarches, notamment pour trouver une entreprise qui les accueille et pour le suivi. L'École européenne du droit dont Yoan Vilain est le directeur d'études, a ainsi développé un réseau qui incite les jeunes à multiplier les expériences professionnelles à l'étranger, des expériences qui sont, selon Yoan Vilain, les plus fructueuses et les plus prometteuses.

Pour Daniel Roques, il s'agit là d'une valorisation encore plus grande de la mobilité. Avec un bémol toutefois : ce statut n'est-il qu'une mesure économique, qui permettra d'avoir de la main d'œuvre française en Allemagne et réciproquement, ou existe-t-il derrière cette création une volonté d'ouverture et de socialisation ? Ce serait à souhaiter. M. Roques se demande par ailleurs une nouvelle fois qui va bénéficier de ce statut : les jeunes lycéens ? Ce serait alors ceux qui en ont le moins besoin, affirme-t-il. Il faudrait pour remédier à ce-



© bapob e. v.

La danse pour rapprocher les jeunes Français, Allemands et Espagnols – une rencontre organisée par le bapob

la que le traité renouvelé de l'Élysée encourage toutes les mobilités. Or il y a eu un premier pas de fait avec l'attribution du prix De Gaulle-Adenauer 2017 aux Ecoles professionnelles de Kehl. Lors de la remise du prix, Michael Roth alors ministre adjoint chargé des Affaires européennes et son homologue française Nathalie Loiseau ont déclaré que l'offre de mobilité européenne doit s'adresser à tous les jeunes, pas seulement aux étudiants. Les apprentis et les jeunes professionnels doivent profiter tout autant de l'Europe commune.

Tous les acteurs du franco-allemand sont d'accord : le traité actualisé de l'Élysée devrait aller au-delà de la simple relation bilatérale et au-delà du public qui est déjà acquis à sa cause. Pour Yoan Vilain, l'élargissement des échanges universitaires au monde anglo-saxon est primordial. Selon Catharina, il devrait constituer un modèle dont d'autres pays pourraient s'inspirer. D'après Daniel Roques, afin de s'adapter au mieux aux réalités actuelles, il est important de se placer dans l'Europe et dans le monde. « L'axe franco-allemand historique, l'amitié franco-allemande, devraient fonctionner comme levier pour permettre cette ouverture », explique-t-il.